

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal de Regroupement
Scolaire de
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL**

Procès-Verbal n°: P.V - 004 -2014

Du : Jeudi 3 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 21 heures 00 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Mesdames Malvina Boquet et Isabelle Oger et Monsieur Gérard Wagenstrutz,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente et Monsieur Raphaël Barouch

Déléguée suppléante de la Commune de Chauvry :

Madame Dominique Fransioli-Pisolo en remplacement de Monsieur Pierre Aussel et
Madame Nadine Lemarié en remplacement de Monsieur Jacques Delaune

ETAIT ABSENT :

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Stéphanie Grocaut secrétaire du SIRES

SECRETARE DE SEANCE : Madame Isabelle Oger

LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Madame Isabelle Oger soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité, **Madame Isabelle Oger** comme secrétaire de séance.

018 - 2014 – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 26 mai 2014 :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 26 mai 2014 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le compte rendu de la séance du 26 mai 2014.

019 - 2014 – Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et la nouvelle organisation qui en découle à l'accueil périscolaire, il convient donc de modifier le règlement intérieur.

Il rappelle que l'ensemble des Elus ont reçu le projet de règlement et demande s'il y a des observations.

Monsieur Raphaël Barouch demande la modification des tarifs de l'accueil périscolaire.

Monsieur Le Président précise que ce point étant le suivant, il convient de travailler sur la rédaction du règlement intérieur et si les Elus décident de modifier le prix de l'accueil du périscolaire, la modification sera apportée dans le règlement intérieur.

Monsieur Le Président propose les modifications suivantes, qui sont rédigées en italique et gras dans le corps de texte ci-dessous :

-1^{er} paragraphe : » L'accueil périscolaire aura lieu au sein *de la classe de Chauvry pour l'accueil du matin et* de la salle des fêtes de la commune de Chauvry *pour l'accueil du soir*, pour..."

-Paragraphe II A) : retrait de la 1^{ère} phrase et modification suivante : « ***D'une personne*** responsable *de l'accueil* périscolaire, présente le matin et le soir.

Et d'une personne qui aide à l'encadrement, présente matin et soir ».

-Paragraphe II B) 1° : modification « les annulations, elles devront se faire sous forme écrite 48h à l'avance ou par téléphone en contactant le responsable périscolaire au 01.34.08.88.63 entre 7h30 / ***8h30*** ~~9h00~~... »

-Paragraphe II B) 3° autorisation de photographe ajout de : « votre ou vos enfants ***et de diffuser ces photos sur les sites web ou dans tous les documents d'information des communes adhérentes au Syndicat.***

«

-Paragraphe II C1) Inscription permanente : modification et correction de l'exemple sur 20 jours de présence.

-Paragraphe II C2) Inscription occasionnelle : retrait « Enfin toute inscription est due, sauf si ~~un justificatif est remis à la direction de l'accueil périscolaire (un certificat médical) ou si~~ le délai de ... ».

-Paragraphe III A) : modification comme telle : « Le matin : L'accueil sera ouvert de 7H30 à ***8h30*** ~~8H40~~.

L'accueil du matin se fera dans la salle de classe de l'école de Chauvry. Les enfants s'ils le désirent ...

A partir de ***8h15*** ~~les activités s'arrêtent afin que~~ ~~8H40~~, les enfants se préparent à rejoindre ~~le car à l'extérieur de la structure, qui les emmènera~~ à leurs écoles respectives.

❖ Le soir : L'accueil sera ouvert de ***16h30 à 19h00 les lundis et jeudis et de 17h00 à 19h00 les mardis et vendredis*** ~~16H45 à 19H00~~.

Durant cet ... ~~à 16h45~~ à la sortie du car scolaire et se rendront ***à la salle des fêtes de Chauvry*** ~~sur la structure.~~

Sur le site, ils... »

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, les modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

Dit que s'il est nécessaire une actualisation des tarifs sera faite, après le vote de la délibération 020-2014

020 - 2014 – Création de tarifs et des modalités d'inscriptions aux activités TAP au titre de l'année 2014-2015 :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose l'examen des tarifs de l'accueil périscolaire.

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, demande une augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire, ou de la restauration scolaire ou une facturation des TAP.

Monsieur Le Président déplore que cette demande intervienne le jour même du Comité et qu'aucune proposition préalable n'ai été faite avant la réunion.

Surtout que Monsieur Le Président avait demandé de lui fournir un projet d'augmentation des tarifs si tel était le souhait des Elus de Chauvry.

Il rappelle que les cantines sont communales et que lors du Conseil Municipal de Béthemont-la-Forêt les Elus ont fait le choix de ne pas augmenter la restauration scolaire sur Béthemont-la-Forêt, car les coûts de la restauration sont couverts par le prix payé par les parents d'élèves et dans le contexte économique actuel, les Elus de Béthemont-la-Forêt n'ont pas souhaité augmenter les charges des familles.

Il souligne que cela n'empêche pas la Commune de Chauvry d'augmenter le prix de la restauration scolaire sur Chauvry.

Au sujet des TAP, Monsieur Le Président rappelle la position des Elus de Béthemont-la-Forêt de ne pas pénaliser les parents d'élèves en facturant les TAP, étant donné que c'est une décision du gouvernement qui est subie.

Madame Malvina Boquet, souligne que le prix pratiqué actuellement pour l'accueil périscolaire est parmi l'un des plus élevé du Département.

Les Elus de Chauvry désapprouvent cette remarque et demande une révision des tarifs.

Monsieur Raphaël Barouch souligne que l'augmentation permettrait d'offrir aux enfants des éducateurs pour l'animation des TAP ou des moyens supplémentaires, pour le matériel pédagogique.

Madame Isabelle Oger fait remarquer le coût déjà supporté par les parents pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire, notamment pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés est important.

Après ce débat, Monsieur Didier Dagonet, Président, demande qui est pour la facturation des activités TAP.

Les Elus décident à la majorité de facturer les activités TAP :

Elus de Chauvry : 4 voix pour

Elus de Béthemont-la-Forêt : 4 abstentions

Les Elus de la Commune de Chauvry proposent que l'on instaure deux tarifs, un pour les inscriptions permanentes de 2€ et un pour les inscriptions occasionnelles de 3€.

Aussi les Elus passent au vote relatif aux tarifs des TAP.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande des Elus de Chauvry de rendre payant les activités TAP

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à la majorité, 5 voix pour, 2 abstentions Mesdames Isabelle Oger et Malvina Boquet et 1 voix contre Monsieur Didier Dagonet, Président,

Approuve le paiement des activités TAP, comme tel :

Inscription permanente aux activités TAP :

-coût hebdomadaire des activités TAP : 2€

Inscription occasionnelle aux activités TAP :

-coût d'une activité TAP : 3€

Approuve que le paiement des inscriptions aux activités TAP à titre permanent se fasse un mois à l'avance et que celles en occasionnel se fasse à terme échu,

Dit que les inscriptions aux activités TAP seront établies sur le même principe que les inscriptions à l'accueil périscolaire,

Dit que cette tarification est valable à compter du mois de septembre 2014.

021 - 2014 – Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2014-2015 :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise qu'au vu du point supplémentaire sur la tarification des activités TAP, une nouvelle délibération est nécessaire pour les tarifs de l'accueil périscolaire.

Aussi comme cela a été exposé dans le point précédent, il est proposé une reconduction des tarifs, à l'identique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve, la reconduction à l'identique des tarifs de l'accueil périscolaire :

Inscription permanente :

-Accueil du matin : 1.50€

-Accueil du soir : 4.00€

Inscription occasionnelle :

-Accueil du matin : 3.00€

-Accueil du soir : 7.00€

Dit que cette tarification est valable à compter du mois de septembre 2014,

Rappelle que le paiement des inscriptions à titre permanent se fait un mois à l'avance,

B – Information sur les profils de poste du personnel qui assurera des missions pour le Syndicat :

Monsieur Didier Dagonet, Président, souligne que toujours dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, il convient de modifier les profils de poste des agents du SIREs.

Ainsi, les agents sont au nombre de quatre, leurs missions se répartissent comme telles :

-Agent faisant fonction d'ATSEM : transport scolaire le matin et les mardis, vendredis ; ménage dans la classe de maternelle tous les jours et ménage dans la classe élémentaire de Béthemont-la-Forêt les mardis, vendredis.

-Agent N°2 : accueil périscolaire tous les matins et soirs, transport les lundis et jeudis, animation TAP les mardis, vendredis ; ménage dans la classe élémentaire de Béthemont-la-Forêt les lundis et jeudis.

-Agent N°3 : accueil périscolaire tous les soirs ; animation TAP les mardis, vendredis,

-Agent N°4 : Ménage de l'école de Chauvry et la salle des fêtes tous les jours, animation TAP les mardis, vendredis.

Monsieur Le Président propose de recevoir l'ensemble des agents individuellement jeudi 10 juillet en matinée, en présence de Madame Sophie Coosaet, Vice-Présidente.

Madame Sophie Coosaet précise qu'un Elu de Chauvry sera présent pour ces entretiens de présentation des nouveaux horaires.

Monsieur Le Président souligne l'alourdissement des procédures et les difficultés que vont engendrer le paiement des activités TAP et plus particulièrement la charge de travail de la secrétaire du SIRES pour les pré-facturations et facturations.

Il demande que la secrétaire de Chauvry prenne à sa charge, certaines tâches de la secrétaire du SIRES et propose que ce soient les inscriptions et l'établissement des factures du SIRES.

Il rappelle que la secrétaire du SIRES et aussi la secrétaire du SIAC et de la Mairie de Béthemont-la-Forêt.

Qu'elle a un poste à temps complet mais que depuis les élections et les nouvelles demandent formulées par les Elus de Chauvry ses missions se sont fortement alourdies.

Les Elus de Chauvry précisent que ce point sera examiné avec leur secrétaire et qu'ils feront connaître leur décision.

C – Information sur les effectifs des écoles pour la rentrée de septembre :

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que les effectifs prévus à la rentrée prochaine sont les suivants :

- Très petite section : 2
- Petite section : 5
- Moyenne section : 7
- Grande section : 3
- CP : 9
- CE1 : 6
- CE2 : 3
- CM1 : 4
- CM2 : 9

Soit 48 enfants scolarisés sur les deux communes adhérentes.

D – Information sur la fréquentation de l'accueil périscolaire :

Un état de la fréquentation a été établi pour l'accueil de septembre 2013 à juin 2014.

Cet état montre les éléments suivants :

Prestations	Total des prestations sur la période :	Total en € :
Permanent du matin BLF	419 prestations	628.50€
Permanent du soir BLF	1 038 prestations	4 152.00€
Permanent du matin Chauvry	330 prestations	495.00€
Permanent du soir Chauvry	423 prestations	1 692.00€

Occasionnel du matin BLF	18 prestations	54.00€
Occasionnel du soir BLF	72 prestations	504.00€
Occasionnel du matin Chauvry	56 prestations	168.00€
Occasionnel du soir Chauvry	104 prestations	728.00€
Occasionnel du matin autre ville	62 prestations	186.00€
Occasionnel du soir autre ville	27 prestations	189.00€
Moyenne théorique du nombre d'enfant accueilli le matin	6 enfants en moyenne	
Moyenne théorique du nombre d'enfant accueilli le soir	12 enfants en moyenne	

E – Information sur les nouveaux horaires suite à la réforme des rythmes scolaires :

Les nouveaux rythmes scolaires ont ainsi eu pour conséquence d'obliger la modification de l'accueil périscolaire.

Ainsi il est prévu un accueil tous les matins (du lundi au vendredi) de 7h30 à 8h30 dans la classe de l'école de Chauvry et un accueil le soir à la salle des fêtes, qui se répartit comme tel :

- le lundi et jeudi de 16h30 à 19h00 et
- le mardi et vendredi de 17h00 à 19h00.

F – Questions diverses :

► Contrat des agents du SIRES :

Les Elus de Chauvry demandent que chaque agent soit rémunéré par la collectivité pour qui il effectue ses heures.

Monsieur Le Président précise que pour le poste de l'agent faisant fonction d'ATSEM, comme elle est titulaire, le Centre de Gestion nous a confirmé que l'avis de l'agent concerné est obligatoire.

Nous lui avons posé la question et elle ne souhaite pas avoir deux employeurs, donc cela ne sera pas possible pour elle.

Pour les agents contractuels, Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que la division des contrats et le traitement de leur carrière seront alourdis.

Il souligne que l'on ne peut pas continuer à surcharger les missions de la secrétaire du SIRES ou alors il faut recruter un poste de secrétariat à mi-temps.

Monsieur Gérard Wagentrutz est contre cette division et demande les raisons qui motivent cette requête.

Les Elus de Chauvry précisent qu'ils veulent plus de transparence dans la masse salariale.

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose qu'un Elu de Chauvry prenne le poste de trésorier pour avoir un regard sur les comptes du SIRES.

► Budget supplémentaire :

Monsieur Le Président rappelle que les nouveaux rythmes scolaires ayant été approuvés, il convient à présent de travailler sur le budget supplémentaire qui sera alloué à la mise en œuvre des nouveaux rythmes.

Il propose que ce point soit étudié en août, pour passer en Comité Syndical un budget supplémentaire, fin septembre.

► Sondage sur la mise en place d'un accueil le mercredi :

Madame Sophie Coolsaet, Vice-Présidente, demande si on a eu le retour du sondage réalisé sur la Commune de Béthemont-la-Forêt, pour la mise en œuvre d'un accueil le mercredi dès 11h30.

Monsieur Le Président confirme que le sondage est terminé et à montrer des besoins. Une réflexion est en cours avec les Elus de Villiers Adam et l'Ifac.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A MINUIT**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
du 3 juillet 2014 :**

Date du Comité :	Numéro :	Objet de la délibération :
3 juillet 2014	018-2014	Approbation du compte-rendu du comité syndical du 26 mai 2014
	019-2014	Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire
	020-2014	Création de tarifs et des modalités d'inscriptions aux activités TAP au titre de l'année 2014-2015
	021-2014	Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2014-2015

M. Dagonet Le Président		Mme Sophie Coolsaet La Vice-Présidente	
Mme Malvina Boquet Secrétaire		M. Delaune Délégué Titulaire	Absent
Mme Isabelle Oger Trésorière		M. Raphaël Barouch Délégué Titulaire	
M. Wagentrutz Délégué Titulaire		M. Pierre Aussel Délégué Titulaire	Absent
Mme Chantal Delamour Déléguée suppléante		Mme. Dominique Fransioli-Pisolo Déléguée suppléante	En remplacement de M. Pierre Aussel
Mme Maria Marques Fernandes Déléguée suppléante		Mme Nadine Lemarié Déléguée suppléante	En remplacement de M. Jacques Delaune